

Commune d'Orsières



Assemblée Primaire

10 décembre 2025

*Le présent document est un **support d'accompagnement** mis à disposition à titre **informatif et explicatif** pour les personnes présentes à cette séance.*

*Il ne constitue **pas un document soumis à l'approbation de l'assemblée primaire**, ni un document de référence au sens de l'art. 14 de la loi sur les communes.*

Ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée et désignation des scrutateurs
2. Validation du PV de l'Assemblée primaire du 11 juin 2025
3. MySTEP SA
 - a. Présentation du projet MySTEP SA
 - b. Décision sur le projet MySTEP SA
4. Budget 2026 de la Municipalité
 - a. Présentation du budget 2026 de la Municipalité
 - b. Décision sur le budget 2026 de la Municipalité
5. Divers

1 .

Ouverture de l'assemblée

Désignation des scrutateurs

2.

**Validation de
l'assemblée primaire
du 11 juin 2025**

3.

MYSTEP SA

3.a. Présentation du projet



Martigny Bovernier Fully Liddes M.-Combe Orsières Sembrancher Val de Bagnes

Vote sur le projet « MySTEP SA »

Assemblée Primaire d'Orsières
mercredi 10 décembre 2025

Quelle est la situation actuelle ?

La STEP appartient à Martigny, seule décisionnaire; les autres communes participent aux coûts sans gouvernance partagée.

1) La STEP de Martigny :

- Elle est la **propriété de la Ville de Martigny, qui en assure seule la gestion.**
- Outre Martigny, sept communes sont raccordées : Martigny-Combe, Bovernier, Fully, **Liddes, Orsières, Sembrancher et Val-de-Bagnes (Vollèges).**
- AELOVS a signé une convention de raccordement avec la commune de Martigny le 11.12.1997

AELOVS
Association
des eaux usées Liddes,
Orsières, Vollèges et
Sembrancher

2) Réseau principal des canalisations :

- Il est géré séparément par chaque commune ou par **AELOVS**, sans coordination globale.

Pourquoi ne peut-on pas continuer ainsi ?

La STEP a été construite en 1975 pour 10'000 habitants. Aujourd'hui, elle doit traiter les eaux usées de 42'000 habitants et des activités économiques du bassin versant. Elle est en sous-capacité et les normes de rejets sont dépassées en sortie de STEP.

La STEP :

- En 2022, le projet de modernisation et d'augmentation de capacité de la STEP 2050 a démarré.
- Le but est de se conformer à l'évolution des exigences légales.
- Les investissements nécessaires dépassent **74 millions** de francs selon l'avant-projet actuel.
- Une telle somme impose de partager la propriété et les responsabilités entre toutes les communes.
- Le financement doit être assuré en commun par les huit communes.
- Une gouvernance commune est indispensable pour piloter ce projet.

Le réseau principal de canalisations :

- Il doit aussi être optimisé afin de réduire les coûts de la STEP.

➔ **C'est pour ces raisons que le projet de régionalisation « MySTEP » a été lancé en 2023.**

Comment en est-on arrivé à MySTEP ?

Les présidentes et présidents des huit communes ont défini des objectifs communs pour répondre aux besoins de modernisation de la STEP et ont retenu la SA comme étant la forme la plus adaptée.

En phase I (2023 – 2024) :

- Tout d'abord, les présidentes et présidents des huit communes ont formé un groupe de pilotage.
- Ils ont défini ensemble des objectifs et des principes communs à respecter.
- Les conseils communaux ont validé ces objectifs à l'été 2024.

En phase II (2025) :

- Le groupe de pilotage a étudié plusieurs solutions institutionnelles.
- 2 options principales ont été comparées: l'association intercommunale et la société anonyme (SA) en mains publiques.
- Avec l'appui d'experts, c'est la SA qui a été retenue, pour des raisons de souplesse et de financement liées au MCH2.
- Cette solution a été validée en juin 2025 par le groupe de pilotage.

➔ **C'est une SA intégralement en mains publiques sous la forme de « MySTEP SA » qui est proposée au vote.**

Qu'est-ce que MySTEP ?

La solution proposée a été baptisée « MySTEP »

Il s'agit d'une société anonyme à créer par les huit communes pour gérer ensemble la STEP et le réseau principal.

MySTEP est définie par ses statuts et sa convention d'actionnaires

La proposition est la suivante:

- MySTEP est formellement constituée comme « **MySTEP SA** », société anonyme en main publiques.
- Les huit communes en sont collectivement fondatrices.
- Elle est propriétaire et gestionnaire de la STEP de Martigny.
- Elle gère aussi le réseau principal qui amène les eaux usées à la STEP.
- Son capital-actions est fixé à 1,2 million de francs, réparti entre les communes selon leurs droits de vote.

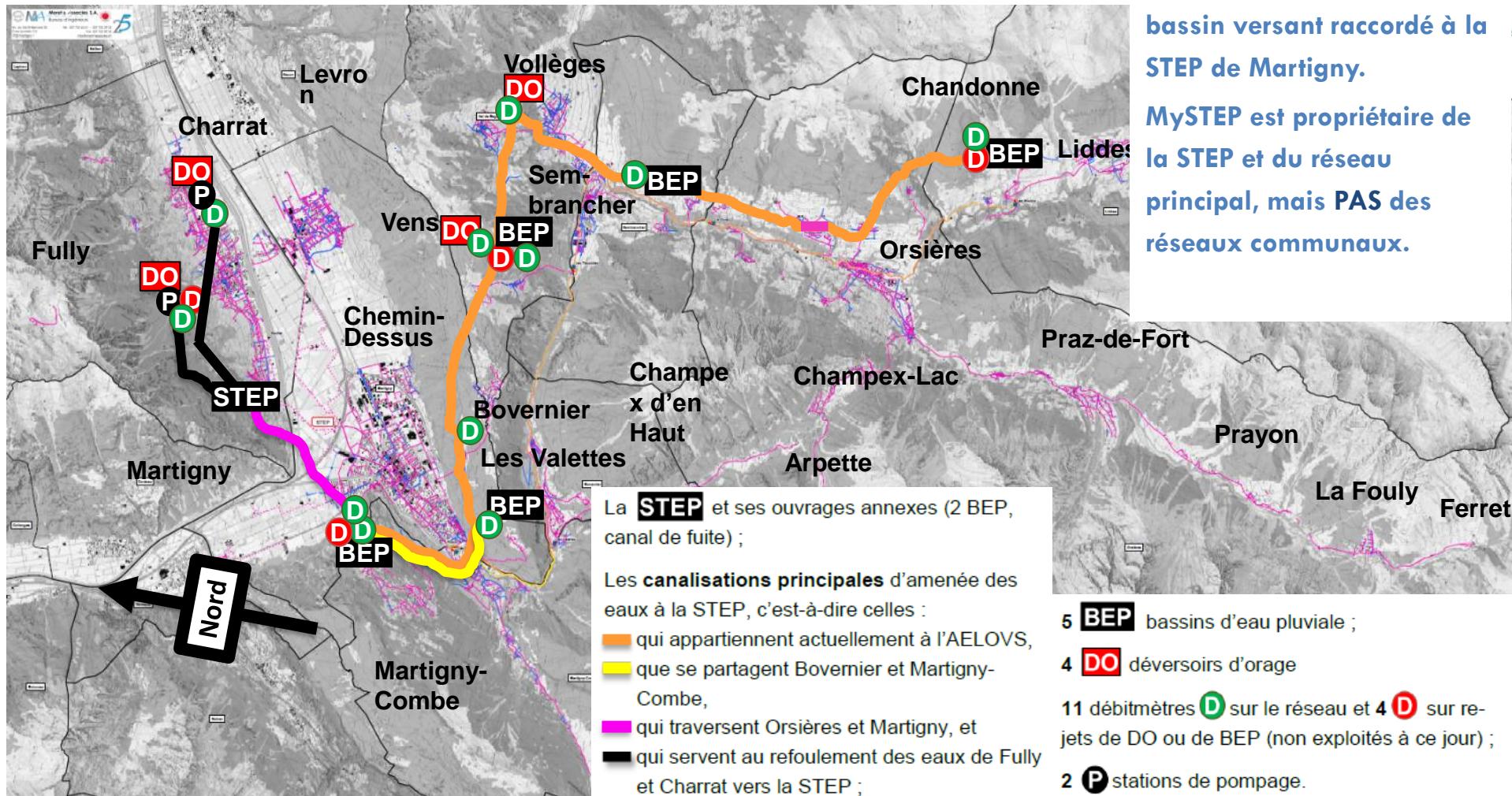
Quels objectifs poursuit MySTEP ?

MySTEP vise à garantir une gestion commune, durable et transparente de la STEP et du réseau principal, tout en optimisant les coûts par économies d'échelle.

MySTEP vise à :

- Garantir la conformité environnementale en respectant les normes légales.
- Optimiser les coûts et les charges d'exploitation pour la STEP et pour le réseau.
- Planifier à long terme les infrastructures de la STEP et du réseau.
- Anticiper les besoins futurs du bassin versant.
- Assurer une gouvernance partagée et transparente entre les communes.

Quel sont le périmètre et les ouvrages de MySTEP ?



Comment transférer ces ouvrages à MySTEP ?

Il faut transférer la STEP et le réseau à MySTEP pour qu'ils deviennent un patrimoine commun. Cela se fait progressivement jusqu'au 31.12.2029, après mise à niveau par les communes.

La STEP :

- Dès la création de la société en 2026, la STEP est transférée à MySTEP en l'état.

Le réseau et ses ouvrages spéciaux :

- Ils restent d'abord à la charge de leurs propriétaires actuels.
- Chaque commune ou AELOVS doit remettre ses ouvrages à niveau avant transfert.
- La mise en conformité pour AELOVS est estimée à CHF 830'000.-
- Une fois mis à niveau pour garantir leur bon état de fonctionnement, les ouvrages sont transférés à MySTEP.
- Lors du transfert, le réseau est racheté par MySTEP à la valeur de la part du capital-actions investi dans MySTEP par chaque commune
- Ce transfert ne donne **pas** lieu à un échange de liquidités : la contrepartie est comptabilisée comme **prêt** à MySTEP,

→ **Ce processus garantit un patrimoine commun solide, conforme et fonctionnel, assure une répartition équitable des responsabilités entre les communes et permet de conserver de la liquidité à MySTEP.**

Quelle est la gouvernance de MySTEP ?

La gouvernance reprend les principes d'une SA, comparables à ceux d'une commune : l'assemblée générale joue le rôle du législatif et le conseil d'administration celui de l'exécutif.

L'assemblée générale (AG) constitue l'organe suprême de MySTEP – elle gouverne :

- Elle réunit les huit communes actionnaires.
- Elle élit le conseil d'administration, approuve les comptes et fixe les grandes orientations.
- Les droits de vote sont proportionnels aux actions : Martigny en a 4'000 à CHF 100.-, entièrement libérées (ce qui correspond à CHF 400'000.-), Fully 2'000 (= CHF 200'000.-), les six autres communes 1'000 (CHF 100'00.-)
 - ➔ Martigny n'a pas la majorité (4/12 des voix), mais la présidence lui revient – avec voix prépondérante.
 - ➔ La gouvernance reflète une volonté globale d'équilibre entre les communes.
 - ➔ La Commune d'Orsières libère CHF 100'000.- pour son capital-actions

Le conseil d'administration (CA) exerce la haute direction de la société – il dirige :

- Il compte 7 membres (formellement entre 3 et 9) : 3 de Martigny, 1 de Fully et 3 des autres communes.
 - ➔ Sa composition reflète les équilibres établis pour l'AG.
 - ➔ La présidence revient à Martigny avec voix prépondérante.

Quel est le budget prévisionnel de MySTEP ?

Le budget prévisionnel de MySTEP dépend des investissements pour la mise en œuvre du projet « STEP 2050 » (indépendamment de la gouvernance). Il atteindra environ 7 millions à l'horizon 2036.

- Le budget couvre l'exploitation, les amortissements et les intérêts des emprunts de la STEP et du réseau.
 - Actuellement, le budget de la STEP s'élève à 3 millions de francs par an.
 - Après le projet « STEP 2050 », le budget atteindra environ **7 millions** à l'horizon 2036, en fonction des investissements, y.c. la gestion du réseau principal.
 - Ce coût est partiellement compensé par le fait que les communes seront déchargées de la gestion de cette part de leur réseau.



Comment répartir les coûts de MySTEP ?

La répartition se basera sur la consommation d'eau potable (70 %) et les volumes d'eaux usées mesurés (30 %). En attendant d'avoir ces données, la clé de répartition par EH de 2022 reste valable.

Solution définitive :

- 70 % selon les volumes d'eau potable consommés mesurés au compteur et facturés par les communes pour la taxe d'évacuation des eaux.
- 30 % selon les volumes d'eaux usées mesurés dans le réseau par les stations de mesure présentées plus haut

Solution transitoire = clé actuelle :

- Tant que les conditions techniques ne sont pas réunies (→ compteurs dans toutes les communes et mesures fiables sur le réseau), la clé actuelle par équivalents-habitants s'applique.



| Commune | Clé 2022 par EH |
|--------------------------|-----------------|
| Orsières | 9.1 % |
| Liddes | 1.7 % |
| Sembrancher | 2.8 % |
| Val-de-Bagnes (Vollèges) | 4.1 % |
| Bovernier | 1.8 % |
| Martigny-Combe | 6.2 % |
| Martigny | 54.6 % |
| Fully | 19.7 % |

Note: La clé de répartition des coûts s'applique également au cautionnement des emprunts de MySTEP, requis – non solidairement – de chaque commune. Le montant du cautionnement maximal est égal aux investissements planifiés par le projet « STEP 2050 » portés par chaque commune.

Pour notre commune, qu'est-ce que cela signifie financièrement ?

Nous investirons dans le capital-actions de MySTEP en 2026. Puis, jusqu'au 31.12.2029, nous mettrons à niveau le réseau AELOVS, que MySTEP nous rachètera à hauteur du montant de la participation des communes d'AELOVS au capital-actions. Dès 2026, nous recevrons chaque année une facture de MySTEP pour notre participation à son fonctionnement. Nous adapterons nos taxes en conséquence. Enfin, nous cautionnerons – non solidairement – les emprunts que contractera MySTEP.

Concrètement, cela donne :

- En 2026, nous investirons **CHF 100'000.-** dans notre part du capital-actions de MySTEP
- La mise à niveau de la part de notre réseau qui sera vendue à MySTEP est estimée environ **CHF 505'000.-**
- MySTEP nous rachètera notre réseau pour **CHF 100'000.-**
- Nous ne recevrons pas de cash lors du transfert, mais MySTEP nous sera redevable d'un prêt de ce montant.
- Pour couvrir l'intégralité des coûts du projet « STEP 2050 » et du réseau principal, nous participerons annuellement à hauteur d'environ **CHF 271'000.-** (estimation en 2026) jusqu'à environ **CHF 634'000.-** (estimation en 2036).
- **N.B.: Le projet « STEP 2050 » impliquera aussi d'adapter nos taxes communales en conséquence.**
- Notre commune cautionnera les emprunts contractés par MySTEP – non solidairement – à hauteur d'au maximum environ **CHF 6'700'000.-**

En résumé : pourquoi MySTEP ?

MySTEP garantit un financement équitable et une gouvernance commune et équilibrée.
MySTEP garantit l'avenir de la protection des eaux dans un esprit de solidarité régionale.

- MySTEP finance le projet « STEP 2050 ».
- Elle met en place une gouvernance équitable entre les communes.
- Elle protège l'environnement et sécurise le système d'assainissement.
- Elle optimise les coûts et répartit équitablement les charges.
- Elle permet aux communes de décider ensemble de l'avenir de leurs infrastructures.
- Elle assure une gestion professionnelle et stable.

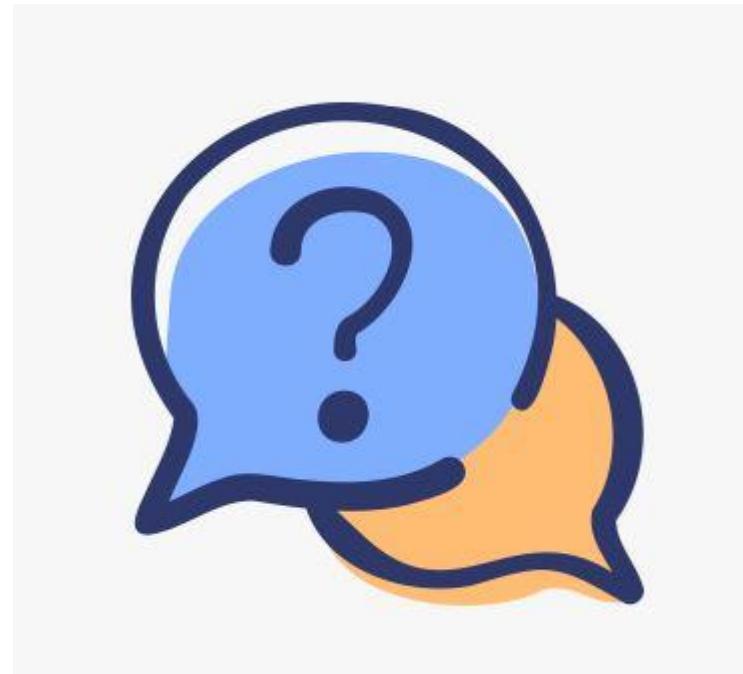
À quelles questions devez-vous répondre ?

Les Législatifs des huit communes sont appelés à répondre à la question suivante

Acceptez-vous le projet « MySTEP SA » ?

En répondant « oui », vous acceptez :

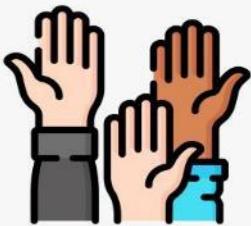
1. La **constitution** de la société anonyme en mains publiques « MySTEP SA », sur la base des statuts et de la convention d'actionnaires ;
2. La **souscription et la libération** par notre commune, d'actions de « MySTEP SA », selon la clé prévue dans les statuts ;
3. Le **transfert des réseaux et ouvrages spéciaux** concernés par la régionalisation, à une valeur correspondant au capital-actions investi par notre commune, avec l'engagement de les avoir remis à niveau d'ici le 31 décembre 2029 ;
4. Le **cautionnement** – non solidaire – par notre commune des emprunts contractés par « MySTEP SA », proportionnellement à la clé de répartition des coûts.



3.

MYSTEP SA

3.b. Décision sur le projet



MYSTEP SA

3.b. Décision sur le projet

Acceptez-vous le projet « MySTEP SA » ?

En répondant « oui », vous acceptez :

1. La constitution de la société anonyme en mains publiques « MySTEP SA », sur la base des statuts et de la convention d'actionnaires ;
2. La souscription et la libération, par notre commune, d'actions de « MySTEP SA », selon la clé prévue dans les statuts, à savoir CHF 100'000.- ;
3. Le transfert des réseaux et ouvrages spéciaux concernés par la régionalisation, à une valeur correspondant au capital-actions investi par notre commune, à savoir CHF 100'000.- avec l'engagement de les avoir remis à niveau d'ici le 31 décembre 2029 ;
4. Le cautionnement non solidaire par notre commune, des emprunts contractés par « MySTEP SA », proportionnellement à la clé de répartition des coûts, à savoir 9.05% de CHF 74'000'000.-, soit au maximum 6'700'000.-

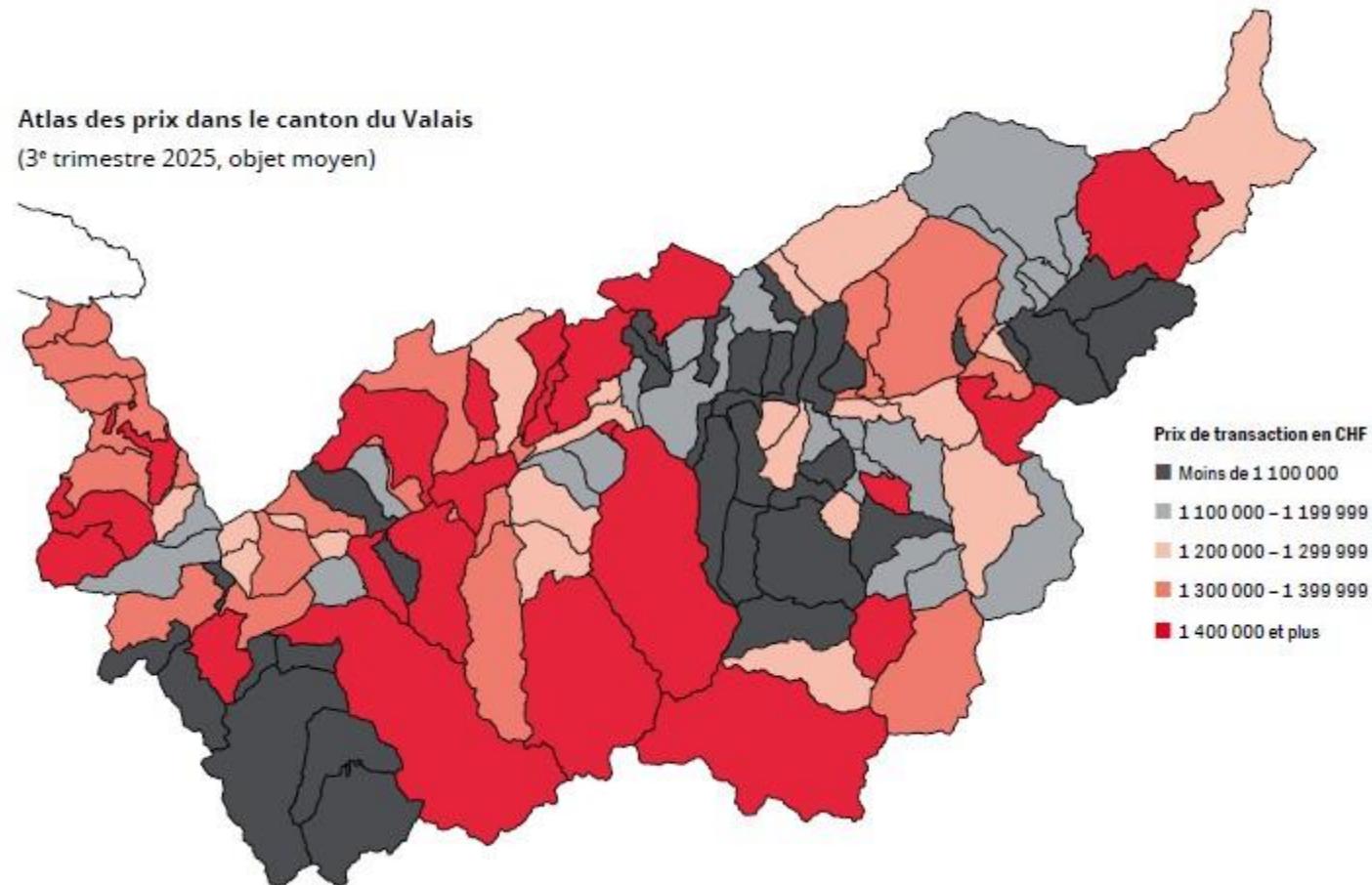
4.

Budget 2026 de la Municipalité

4.a. Présentation

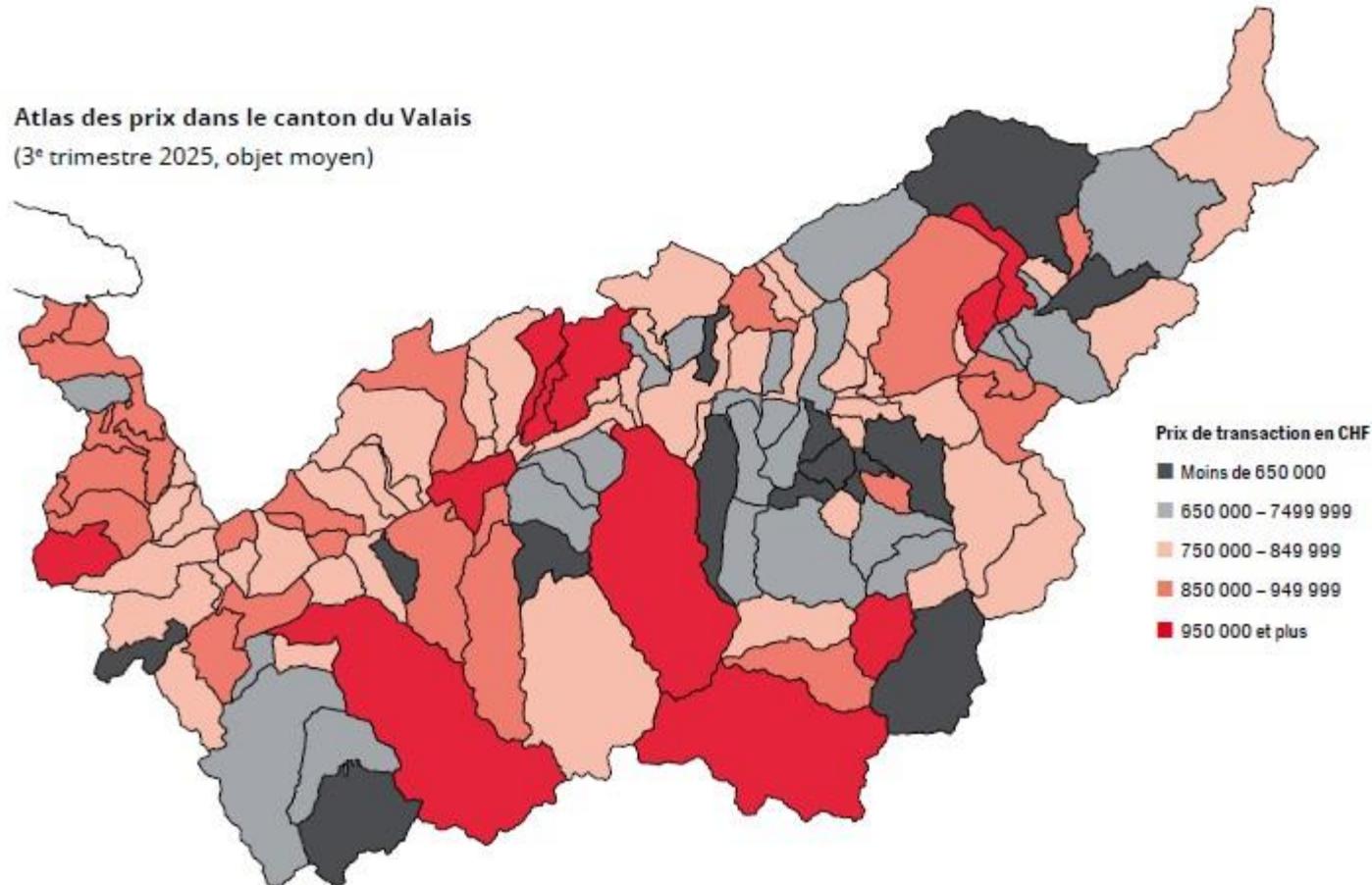
Le marché de la villa

Atlas des prix dans le canton du Valais
(3^e trimestre 2025, objet moyen)

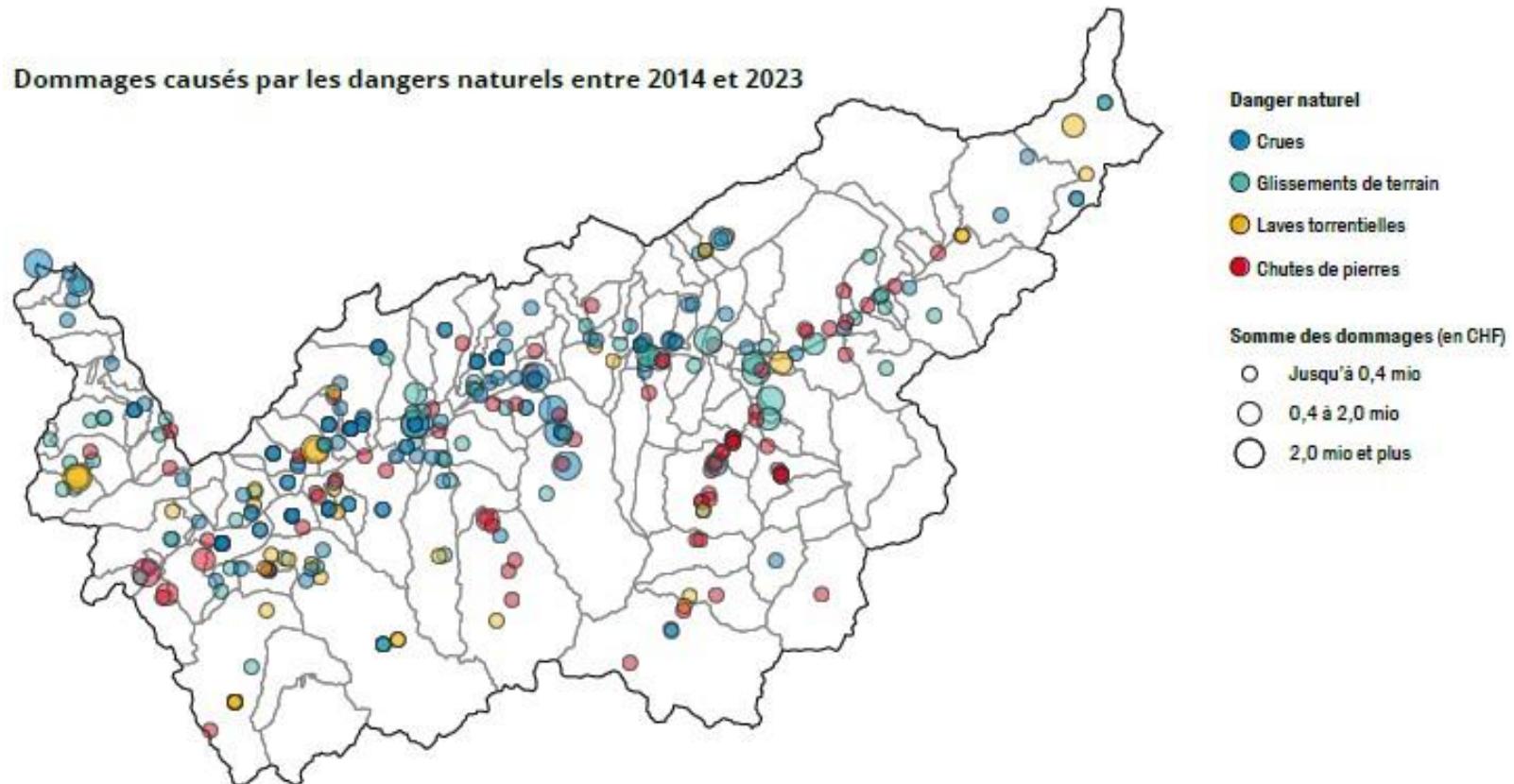


Le marché de la PPE

Atlas des prix dans le canton du Valais
(3^e trimestre 2025, objet moyen)



Dommages causés par les dangers naturels entre 2014 et 2023



Récapitulation du compte administratif

| | Budget 2026 | | | | Budget 2025 | | | |
|-----------------------------------|----------------|---------------|-----------------|--------------|----------------|---------------|-----------------|--------------|
| | Fonctionnement | | Investissements | | Fonctionnement | | Investissements | |
| | Charges | Revenus | Dépenses | Recettes | Charges | Revenus | Dépenses | Recettes |
| 0 Administration générale | 1'827'330.00 | 250'000.00 | 245'000.00 | | 1'836'800.00 | 245'000.00 | 390'000.00 | |
| 1 Sécurité publique | 1'762'720.00 | 456'700.00 | 1'915'000.00 | 933'000.00 | 1'664'000.00 | 438'475.00 | 2'321'500.00 | |
| 2 Enseignement et formation | 3'554'510.00 | 136'250.00 | 30'000.00 | | 3'569'250.00 | 136'000.00 | 16'000.00 | |
| 3 Culture, loisirs & culte | 1'666'120.00 | 65'640.00 | 30'000.00 | | 1'514'660.00 | 23'040.00 | 25'000.00 | |
| 4 Santé | 1'233'130.00 | | 67'800.00 | | 1'022'400.00 | | 61'900.00 | |
| 5 Prévoyance sociale | 1'940'800.00 | 101'500.00 | 16'000.00 | | 1'766'000.00 | 101'500.00 | 16'000.00 | |
| 6 Trafic | 4'118'072.00 | 340'000.00 | 1'520'160.00 | 488'680.00 | 4'206'600.00 | 296'800.00 | 1'454'660.00 | 498'430.00 |
| 7 Protection et aménagement de | 3'599'600.00 | 2'835'880.00 | 2'459'000.00 | 1'010'200.00 | 3'532'741.95 | 2748'800.00 | 1'756'000.00 | 822'500.00 |
| 8 Economie publique | 5'217'865.00 | 4'371'600.00 | 750'570.00 | 124'000.00 | 5'290'230.00 | 4'740'600.00 | 1'255'570.00 | 225'000.00 |
| 9 Finance et impôts | 368'900.00 | 14'859'145.00 | | | 278'900.00 | 14'191'389.00 | | |
| Total | 25'289'047.00 | 23'416'715.00 | 7'033'530.00 | 2'555'880.00 | 24'681'581.95 | 22'921'604.00 | 7'296'630.00 | 1'545'930.00 |
| Excédent de revenus ou de charges | | 1'872'332.00 | | | | 1'759'977.95 | | |
| Investissements nets | | | | 4'477'650.00 | | | | 5'750'700.00 |
| | 25'289'047.00 | 25'289'047.00 | 7'033'530.00 | 7'033'530.00 | 24'681'581.95 | 24'681'581.95 | 7'296'630.00 | 7'296'630.00 |

Décisions fiscales 2026

| | |
|---|-------|
| Montant de l'impôt personnel | 18.- |
| Coefficient applicable au taux d'imposition | 1.2 |
| Indexation des revenus imposables | 150 % |
| Montant de l'impôt sur les chiens | 150.- |
| Taux de l'intérêt rémunératoire | 0 % |

Fonctionnement

Récapitulation du budget 2026 et des moyens de financement

| | |
|--|----------------------|
| Total des charges (avec amortissements) | 25'289'047.00 |
| Total des charges (sans amortissements) | 22'060'287.00 |
| Total des revenus | 23'416'715.00 |
| Marge d'autofinancement | 1'356'430.00 |
| <hr/> | |
| Marge d'autofinancement | 1'356'430.00 |
| Investissements nets | 4'477'650.00 |
| Insuffisance de financement | 3'121'220.00 |

Récapitulation du budget 2026

Total des charges

25'289'047.00

Total des revenus

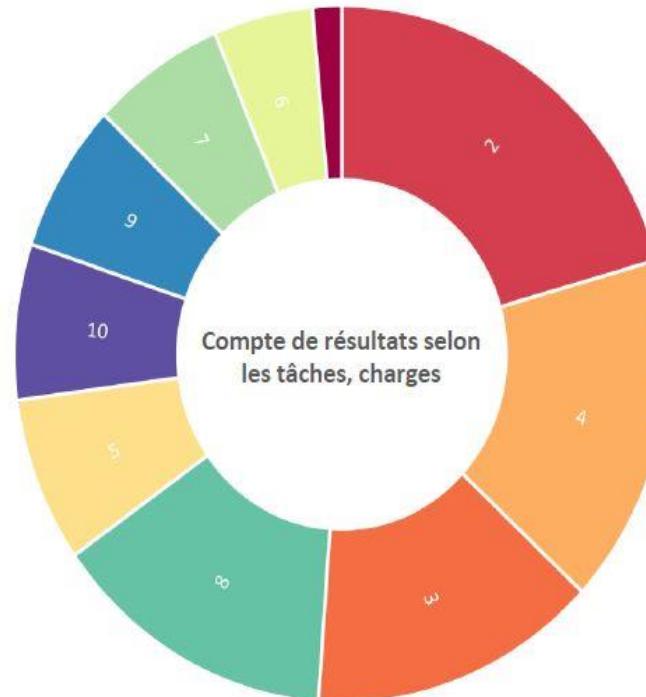
23'416'715.00

Excédent de charges

1'872'332.00

Compte de résultats selon les tâches, charges

| | | | |
|--------------|--|-------|-------------------|
| 0 | Administration générale | 7.2% | 1'827'330 |
| 1 | Ordre et sécurité publics, défense | 7.0% | 1'762'720 |
| 2 | Formation | 14.1% | 3'554'510 |
| 3 | Culture, sports et loisirs, église | 6.6% | 1'666'120 |
| 4 | Santé | 4.9% | 1'233'130 |
| 5 | Prévoyance sociale | 7.7% | 1'940'800 |
| 6 | Trafic et télécommunications | 16.3% | 4'118'072 |
| 7 | Protection de l'environnement et aménagement du territoire | 14.2% | 3'599'600 |
| 8 | Economie publique | 20.6% | 5'217'865 |
| 9 | Finances et impôts | 1.5% | 368'900 |
| Total | | | 25'289'047 |

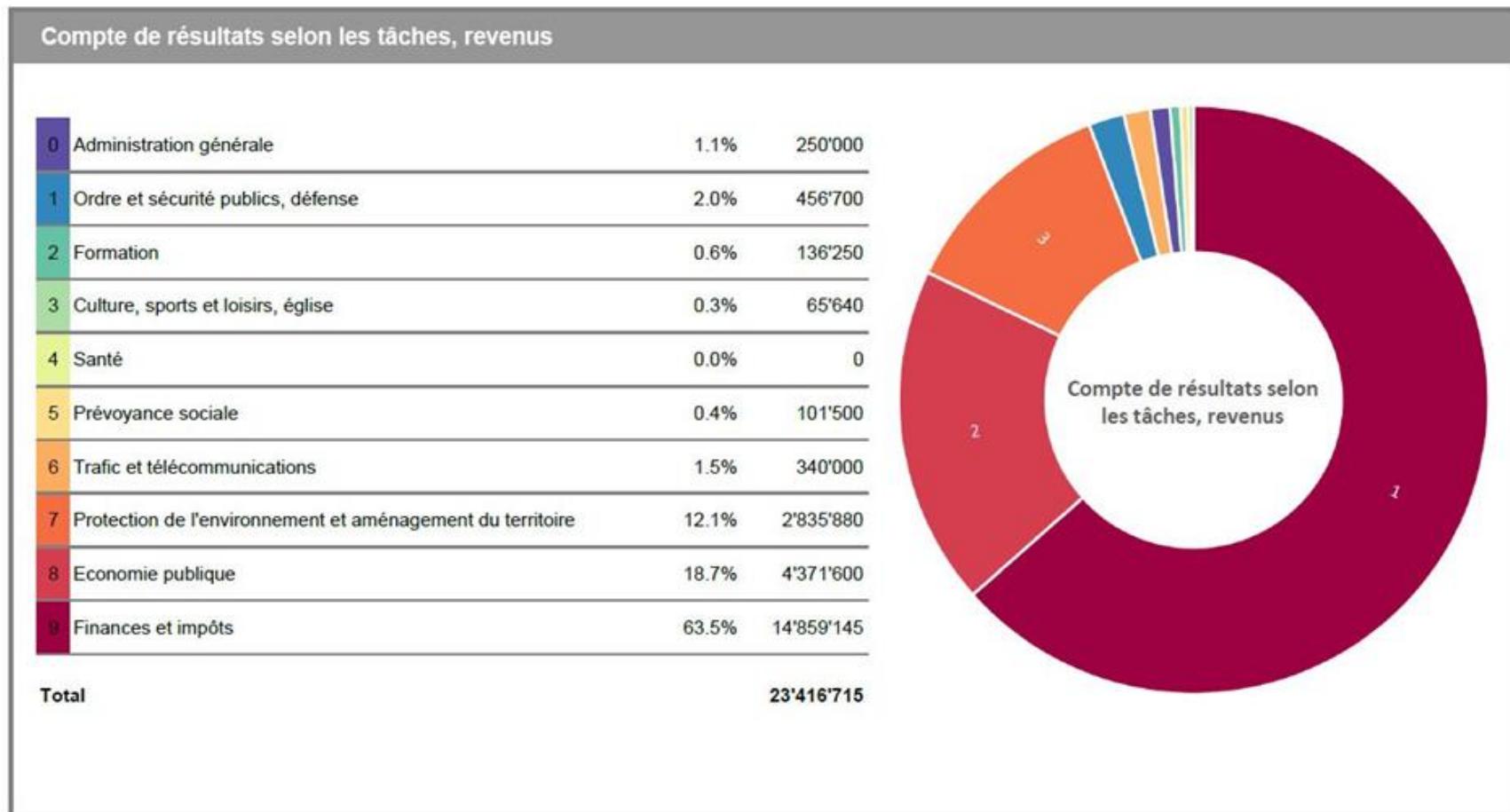


Récapitulation du budget 2026

Total des charges 25'289'047.00

Total des revenus 23'416'715.00

Excédent de charges 1'872'332.00



Aperçu des indicateurs financiers

| | Compte | Budget | Budget | |
|--------------------------------------|--------|--------|--------|---------|
| 1. Taux d'endettement net (I1) | 2024 | 2025 | 2026 | Moyenne |
| Dette nette en % des revenus fiscaux | -31.8% | 8.3% | 35.7% | 3.4% |

Valeurs indicatives

| | |
|-------------|-----------|
| < 100% | bon |
| 100% - 150% | suffisant |
| > 150% | mauvais |

| 2. Degré d'autofinancement (I2) | 2024 | 2025 | 2026 | Moyenne |
|---|----------|-------|-------|---------|
| Autofinancement en % des investissements nets | -1321.3% | 22.5% | 32.9% | 112.4% |

Valeurs indicatives

| | |
|------------|-------------------|
| > 100% | haute conjoncture |
| 80% - 100% | cas normal |
| 50% - 80% | récession |

| 3. Part des charges d'intérêts (I3) | 2024 | 2025 | 2026 | Moyenne |
|---|-------|-------|-------|---------|
| Charges d'intérêts nets en % des revenus courants | -0.5% | -0.5% | -0.3% | -0.5% |

Valeurs indicatives

| | |
|---------|-----------|
| 0% – 4% | bon |
| 4% – 9% | suffisant |
| > 9% | mauvais |

| 4. Dette brute par rapport aux revenus (I4) | 2024 | 2025 | 2026 | Moyenne |
|---|-------|--------|--------|---------|
| Dette brute en % des revenus courants | 80.8% | 126.7% | 137.5% | 111.8% |

Valeurs indicatives

| | |
|-------------|----------|
| < 50% | très bon |
| 50% – 100% | bon |
| 100% – 150% | moyen |
| 150% – 200% | mauvais |
| > 200% | critique |

| 5. Proportion des investissements (I5) | 2024 | 2025 | 2026 | Moyenne |
|---|-------|-------|-------|---------|
| Investissements bruts en % des dépenses totales | 15.5% | 25.5% | 24.7% | 22.1% |

Valeurs indicatives

| | |
|-----------|------------------------|
| < 10% | eff. d'inv. faible |
| 10% – 20% | eff. d'inv. moyen |
| 20% – 30% | eff. d'inv. élevé |
| > 30% | eff. d'inv. très élevé |

| 6. Part du service de la dette (I6) | 2024 | 2025 | 2026 | Moyenne |
|---|------|-------|-------|---------|
| Service de la dette en % des revenus courants | 8.9% | 12.4% | 13.7% | 11.4% |

Valeurs indicatives

| | |
|----------|-------------------|
| < 5% | charge faible |
| 5% – 15% | charge acceptable |
| > 15% | charge forte |

| 7. Dette nette 1 par habitant (I7) | 2024 | 2025 | 2026 | Moyenne |
|------------------------------------|-------|------|------|---------|
| Dette nette 1 par habitant | -1095 | 258 | 1169 | 112 |

Valeurs indicatives

| | |
|-------------------|----------------------------|
| < 0 CHF | patrimoine net |
| 0 – 1'000 CHF | endettement faible |
| 1'001 – 2'500 CHF | endettement moyen |
| 2'501 – 5'000 CHF | endettement important |
| > 5'000 CHF | endettement très important |

| 8. Taux d'autofinancement (I8) | 2024 | 2025 | 2026 | Moyenne |
|---|-------|------|------|---------|
| Autofinancement en % des revenus courants | 27.0% | 5.7% | 6.4% | 14.3% |

Valeurs indicatives

| | |
|-----------|---------|
| > 20% | bon |
| 10% – 20% | moyen |
| < 10% | mauvais |

Dans le détail...

Chapitre 0. Administration générale

| | Charges | Revenus |
|------------|----------------|----------------|
| 2026 | 1'827'330.- | 250'000.- |
| 2025 | 1'836'800.- | 245'000.- |
| Différence | - 9'470.- | + 5'000.- |



Migration obligatoire du système informatique (licences)

Réduction sur les autres postes

Chapitre 1. Ordre et sécurité publics, défense

| | Charges | Revenus |
|------------|-------------|------------|
| 2026 | 1'762'720.- | 456'700.- |
| 2025 | 1'664'000.- | 438'475.- |
| Différence | + 98'720.- | + 18'225.- |



- Augmentation des amortissements / local du feu
- Augmentation ponctuelle des charges salariales / Engagement d'un nouveau chef observateur (Alan Tissières)

Chapitre 2. Formation

| | Charges | Revenus |
|------------|-------------|-----------|
| 2026 | 3'554'510.- | 136'250.- |
| 2025 | 3'569'250.- | 136'000.- |
| Différence | - 14'740.- | + 250.- |



- Diminution des amortissements
- Suppression des charges liées au matériel informatique désormais géré par l'ERVEO
- Diminution de la consommation d'énergie

Chapitre 3. Culture, sports et loisirs, Eglise

| | Charges | Revenus |
|------------|-------------|------------|
| 2026 | 1'666'120.- | 65'640.- |
| 2025 | 1'514'660.- | 23'040.- |
| Différence | + 151'460.- | + 42'600.- |



- Imputations internes
- Hausse de CHF 100'000 de charges et de CHF 50'000 de revenus pour la potentielle étape du Tour de Suisse

Chapitre 4. Santé

| | Charges | Revenus |
|------------|----------------|----------------|
| 2026 | 1'233'130.- | 0.- |
| 2025 | 1'022'400.- | 0.- |
| Différence | + 210'730.- | |



Santé

| Comptes | Charges |
|---------|-----------|
| 2013 | 222'049 |
| 2015 | 261'324 |
| 2017 | 295'792 |
| 2019 | 387'294 |
| 2021 | 460'953 |
| 2022 | 905'941 |
| 2023 | 1'018'811 |
| 2024 | 1'134'406 |

Budget 2026 : 1'233'130.00

EMS

433'540.00

CMS

545'000

**Dispositif
préhospitalier**

71'290

Chapitre 5. Prévoyance sociale

| | Charges | Revenus |
|------------|--------------|------------|
| 2026 | 1'940'800 .- | 101'500 .- |
| 2025 | 1'766'000.- | 101'500.- |
| Différence | + 174'800.- | 0.- |



- Majorité des charges de ce dicastère déterminées par l'Etat du Valais
- Housse des subventions pour l'UAPE qui passent de CHF 555'000.- à CHF 724'000.-

Chapitre 6. Trafic et Télécommunication

| | Charges | Revenus |
|------------|--------------|------------|
| 2026 | 4'118'072 .- | 340'000 .- |
| 2025 | 4'206'600.- | 296'800.- |
| Différence | - 88'528.- | + 43'200.- |



- Augmentation des revenus = imputations internes
- Augmentation des amortissements maîtrisée par une réduction de certains postes de charges et à une gestion rigoureuse des coûts



| | Budget 2026 | Budget 2025 | Comptes 2024 |
|---------------------------------------|--------------------|--------------------|---------------------|
| Routes cantonales | 430'000.- | 500'000.- | 474'764.70 |
| Entretien du réseau routier | 150'000.- | 280'000.- | 354'567.35 |
| Déblaiement des neiges | 130'000.- | 160'000.- | 146'467.90 |
| Subvention déficit transports publics | 106'000.- | 108'000.- | 97'838.95 |

Chapitre 7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

| | Charges | Revenus |
|------------|---------------|--------------|
| 2026 | 3'599'600. .- | 2'835'880 .- |
| 2025 | 3'532'741.- | 2'748'800.- |
| Différence | + 66'859.- | + 87'080.- |



- Excédent de revenus pour les eaux et les égouts
- Excédent de charges pour la gestion des déchets
- Légère augmentation de recettes suite à la décision du Conseil d'accepter la demande d'appui technique de la Commune de Liddes pour le traitement de ses dossiers de construction. Cette collaboration doit à terme permettre la création d'un service intercommunal des constructions.



Protection de l'environnement et aménagement du territoire

| | Budget 2026 | Budget 2025 | Comptes 2024 |
|---------------------------|-------------|-------------|--------------|
| Entretien des torrents | 200'000.- | 120'000.- | 99'466.45 |
| Entretien des cours d'eau | 30'000.- | 60'000.- | 15'862.70 |

Des travaux d'entretien des torrents, subventionnés, n'ont pas pu être réalisés en 2025 en raison des interventions d'urgence liées aux intempéries. Leur report engendre une charge supplémentaire de CHF 80'000 et des revenus additionnels de CHF 60'000.



Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Utilisation rationnelle de l'énergie

| | |
|--------------|----------|
| Budget 2026 | 87'000.- |
| Budget 2025 | 57'000.- |
| Comptes 2024 | 80'111.- |
| Comptes 2023 | 38'562.- |
| Comptes 2022 | 28'567.- |
| Comptes 2021 | 44'076.- |

Chapitre 8. Economie publique

| | Charges | Revenus |
|------------|-------------|--------------|
| 2026 | 5'217'865.- | 4'371'600 .- |
| 2025 | 5'290'230.- | 4'740'600.- |
| Différence | - 72'365.- | - 369'000.- |



- Baisse des charges de ce dicastère car la contribution à Barryland a totalement été versée
- Baisse de revenus provenant de la vente d'énergie en raison du tarif de reprise proposé par Sogesa SA.



Economie publique

| | Charges FMO | Charges FMS | Vente d'énergie à SOGEA |
|--------------|--------------------|--------------------|--------------------------------|
| Budget 2026 | 912'000.- | 1'871'740.- | 3'500'000.- |
| Budget 2025 | 912'000.- | 1'841'170.- | 3'900'000.- |
| Comptes 2024 | 864'000.- | 2'567'128.- | 3'691'518.- |
| Comptes 2023 | 688'000.- | 2'400'885.- | 2'796'978.- |
| Comptes 2022 | 656'000.- | 1'454'566.- | 1'957'482.- |
| Comptes 2021 | 736'000.- | 1'567'909.- | 2'039'859.- |
| Comptes 2020 | 816'000.- | 1'747'635.- | 2'886'677.- |

Chapitre 9. Finances et impôts

| | Charges | Revenus |
|------------|------------|--------------|
| 2026 | 368'900.- | 14'859'145.- |
| 2025 | 278'900.- | 14'191'389.- |
| Différence | + 90'000.- | + 667'756.- |



Le retour des concessions prévu en 2027 représente l'un des enjeux politiques majeurs pour les prochaines décennies. La complexité et la spécificité de ce dossier nécessitent le recours à des spécialistes externes. Ainsi, lors de cette dernière année précédant l'échéance, les honoraires augmenteront de CHF 90'000 par rapport au budget 2025.



Finances et impôts

| | Revenus des personnes physiques | Fortune des personnes physiques | Revenus fiscaux des personnes morales |
|--------------|--|--|--|
| Budget 2026 | 5'620'000.- | 2'100'000.- | 1'475'000.- |
| Budget 2025 | 5'560'000.- | 2'000'000.- | 1'120'000.- |
| Comptes 2024 | 5'540'525.- | 2'181'435.- | 1'496'295.- |
| Comptes 2023 | 5'459'064.- | 1'956'370.- | 1'228'700.- |
| Comptes 2021 | 5'480'307.- | 2'174'716.- | 1'113'610.- |



Finances et impôts budget 2026

| Revenus des personnes physiques | Fortune des personnes physiques | Revenus fiscaux des personnes morales | Impôt global – à forfait |
|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|
| 5'620'000.- | 2'100'000 .- | 1'475'000.- | 220'000.- |
| Gains immobiliers | Droits de mutation timbre | | |
| 150'000.- | 178'000.- | | |



Finances et impôts

Redevances hydrauliques

2'000'000.-

Energie gratuite et préférentielle

432'700.-

Revenu sur créance FMS

105'200.-

Revenu sur créance Dransgrid

63'400.-

Investissements

PRESENTATION DES INVESTISSEMENTS

| | |
|----------------------------------|--------------------|
| Dépenses d'investissement | 7'033'530.- |
| - Recettes d'investissement | 2'555'880.- |
| Investissements nets 2026 | 4'477'650.- |

Compte des investissements selon les tâches

Compte 2024

Budget 2025

Budget 2026

| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| 0 Administration générale | 68'979.98 | - | 390'000.00 | - | 245'000.00 | - |
| 1 Ordre et sécurité publics, défense | 145'121.60 | 3'895'661.25 | 2'321'500.00 | - | 1'915'000.00 | 933'000.00 |
| 2 Formation | 17'977.12 | - | 16'000.00 | - | 30'000.00 | - |
| 3 Culture, sports et loisirs, église | 6'640.75 | 140'000.00 | 25'000.00 | - | 30'000.00 | - |
| 4 Santé | 10'524.25 | - | 61'900.00 | - | 67'800.00 | - |
| 5 Prévoyance sociale | 16'913.20 | - | 16'000.00 | - | 16'000.00 | - |
| 6 Trafic et télécommunications | 1'666'534.78 | 333'865.39 | 1'454'660.00 | 498'430.00 | 1'520'160.00 | 488'680.00 |
| 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire | 1'464'629.78 | 114'534.05 | 1'756'000.00 | 822'500.00 | 2'459'000.00 | 1'010'200.00 |
| 8 Economie publique | 568'997.82 | 91'639.90 | 1'255'570.00 | 225'000.00 | 750'570.00 | 124'000.00 |
| 9 Finances et impôts | - | - | - | - | - | - |
| Total des dépenses et des recettes | 3'966'319.28 | 4'575'700.59 | 7'296'630.00 | 1'545'930.00 | 7'033'530.00 | 2'555'880.00 |
| Excédent de dépenses | | | | 5'750'700.00 | | 4'477'650.00 |
| Excédent de recettes | 609'381.31 | | | | | |

Quelques détails ...

REP (REMISE EN ETAT PERIODIQUE)

| | |
|-------------------------------|------------------|
| Etape 2 – RG15 | 325'000.- |
| Etape 3 - étude | 30'000.- |
| <i>Subventions cantonales</i> | <i>211'250.-</i> |
| TOTAL | 143'750.- |

Crédit de Fr. 15 millions accepté en Assemblée primaire du 15 décembre 2021

RESERVOIRS

| | | |
|----------|------------|----------|
| Devin | Etanchéité | 15'000.- |
| Reppaz | Etanchéité | 60'000.- |
| Commeire | Gunitage | 10'000.- |

OUVRAGES DE PROTECTION

Signal – Champex suite et fin 1'230'000.-

Subventions 74% 910'200.-

Torrent Idrou 27'000.-

Torrent Somlaproz 13'500.-



ORSIERES

Machines et
informatique

Migration informatique

150'000.-

Sécurité publique

Local du feu

1'600'000.-

Enseignement et
formation

Eclairage salle de gymnastique

30'000.-

ORSIERES-CHANTIERS

| | |
|--|-----------|
| Route du Stade – mise en séparatif | 670'000.- |
| Rue du Châtelard 2 ^{ème} couche | 15'000.- |
| Raccordement FMO – mise à l'enquête | 10'000.- |
| Cœur d'Orsières | 63'000.- |
| Places de parc CAD | 50'000.- |
| Route Sous-le-Bay finalisation | 12'000.- |



SOMLAPROZ

| | | |
|-------------------|--|-----------------|
| Bâtiments publics | Ancienne école | 50'000.- |
| Chantier | Somlaproz-Montatuay-réfection caisson | 50'000.- |

PRASSURNY

Chantier

Etude alimentation en eau potable du village

30'000.-

Bâtiments publics

Toiture étude + mise à l'enquête

5'000.-





CHAMPEX-LAC

| | | |
|---------------------------------|---|-----------------|
| Culture, Loisirs, Culte | Piscine de Champex-Lac - divers travaux | 20'000.- |
| Chantier | Revers du Lé, étape 2, plage-pompage | 50'000.- |
| Requalification | Projet général - suite d'étude | 20'000.- |
| Infrastructures touristiques | Dallage bord du lac – étape 2 | 240'000.- |
| | <i>Subventions</i> | <i>24'000.-</i> |

PRAZ-DE-FORT

Bâtiments publics

Ecole - Cagibi annexe

20'000.-



BRANCHE D'EN HAUT

Chantier

Finalisation – raccordement à la STEP

30'000.-

LA FOULY

Chantier

L'A Neuve - finalisation 220 m'

98'000.-

Requalification

Projet général - étude et enquête

50'000.-

Infrastructures
touristiques

Family Loop – mise à l'enquête

18'000.-



SOULALEX

Chantier

Mise à l'enquête – places de parc

10'000.-





VERLONNAZ

Chantier

REP 2^{ème} Etape – RG 15 - conduite

20'000.-

LA DOUAY

Chantier

Finalisation village

13'000.-



CHEZ-LES-REUSES

Chantier

Finalisation village

13'000.-



DIVERS

Montagnier

Modernisation bâtiment de la Providence

63'000.-



4.

Budget 2026 de la Municipalité

4.b. Décision

5.

Divers



À Orsières, la Poste sauve sa présence grâce à un partenariat

Menacée de fermeture dans le cadre d'une restructuration nationale, la filiale postale d'Orsières sera maintenue sous une nouvelle forme dès l'automne 2026. Un partenariat a été trouvé avec l'Association du Pays du Saint-Bernard.



Antoine Crognaletti, Rédaction Rhône FM
25 nov. 2025, 08:51
/ Maj: il y a 9 jours



Résumé de 6 mois de gouvernance

| | |
|--------|--|
| Auteur | Conseil d'administration d'ALTIS Groupe SA |
| Date | 25.11.2025 |

Va à : Conseil général de Val de Bagnes
Assemblées primaires des communes actionnaires
Actionnaires

1. De juin à août : découverte du dossier

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2025, un nouveau Conseil d'administration est nommé, présidé par Stéphane Luisier.

Dès le mois de **juin**, nous constatons la santé financière préoccupante de l'entreprise. Au 31 décembre 2024, les fonds propres sont négatifs à hauteur de 1,5 million de francs. Seule la postposition d'un prêt communal de 2,5 millions permet d'éviter les conséquences juridiques du surendettement. Les prévisions pour 2025 restent alarmantes, avec une nouvelle perte envisagée et une trésorerie quasiment épuisée.

Face à cette crise majeure, le Conseil décide de rester en fonction et de s'engager pleinement dans la mission de sauvetage, fidèle au slogan d'ALTIS Groupe SA : « Agir ici et maintenant ».

Pour disposer d'une vision complète et gérer la crise, trois décisions clés sont prises en **juillet** :

1. Premièrement, nous avons mandaté Nicolas Maret pour reprendre en main les finances de l'entreprise. En quelques semaines, une analyse financière solide est réalisée, révélant notamment :
 - Une trésorerie épuisée (15 millions de francs manquants pour passer l'année 2025)
 - Une hausse exponentielle des coûts administratifs, principalement informatiques
 - Une rentabilité insuffisante des produits liés à la transition énergétique
 - Des recettes sur investissements stratégiques en-deçà des attentes planifiées
 - Des difficultés importantes pour le Groupe à faire face à son endettement conséquent (55 millions de francs).
2. Deuxièmement, afin de gérer au mieux la crise, le Conseil d'administration a nommé deux administrateurs délégués (le Président du Conseil d'administration, Stéphane Luisier et un autre membre, Florian Perraudin). Il leur est confié les missions suivantes :
 - Évaluer la situation avec précision et en continu
 - Définir des priorités immédiates (sécurité, continuité des activités, priorisation des activités vitales pour la société)
 - Mettre en place un plan d'actions d'urgence
 - Maintenir la confiance par des messages clairs et réguliers
 - Gérer la communication externe (médias, autorités).
3. Troisièmement, nous avons décidé de mandater la fiduciaire FIDAG SA afin de réaliser un audit externe. Celui-ci porte sur les éléments suivants :
 - Révision des comptes intermédiaires au 30 juin 2025 et du budget révisé pour l'année 2025
 - Identification des sources de pertes
 - Analyses portant sur des éléments particuliers des états financiers comme les immobilisations incorporelles.
 - Evaluation du passage à un contrôle ordinaire des états financiers.

Début août, à la suite du départ de trois membres de la Direction, dont le Directeur Général, nous nommons Yann Rodriguez en qualité de Directeur Général ad intérim. Nous lui confions, avec la Direction, la mission de réorganiser l'entreprise pour pallier ces départs et définir des mesures urgentes afin de soulager la situation financière : réduction des effectifs, abandon de projets et produits non rentables, report d'investissements et négociations avec les fournisseurs et les actionnaires.

À la mi-août, l'analyse financière mené par Nicolas Maret permet au Conseil d'administration de lancer une première série de mesures destinées à stopper l'hémorragie. Les produits non rentables sont retirés du marché, les projets liés au plan de transformation digitale sont suspendus et un programme de réduction des charges de personnel est validé par les administrateurs. Ce dernier entraîne le licenciement de huit collaborateurs. Combinés aux départs non remplacés, ces mesures réduisent les effectifs d'environ vingt équivalents temps plein.

2. De septembre à novembre : soins intensifs

En septembre, une deuxième série de mesures est déployée pour répondre aux besoins vitaux de l'entreprise, à savoir restaurer une trésorerie suffisante afin d'honorer ses engagements à court terme (paiement des fournisseurs et des salaires).

Sur la base de l'analyse financière de Nicolas Maret, nous sollicitons immédiatement l'actionnaire majoritaire, la Commune de Val de Bagnes, pour le règlement de 13 millions de francs. Ce montant couvre notamment l'encaissement de créances arriérées, un acompte pour la période en cours (irrigation), des financements prévus au budget communal et des reports d'amortissements de prêts.

Le déficit de trésorerie pour 2025 étant estimé à 15 millions de francs, un financement complémentaire de 2 millions sera nécessaire. Ajouté aux 13 millions validés par le Conseil municipal, il permettra de maintenir ALTIS Groupe SA en activité au-delà de 2025.

C'est chose faite **début octobre** grâce au Conseil général de la Commune Val de Bagnes qui approuve un nouveau prêt de 2 millions de francs, un report d'amortissements de 1,9 million de francs et le principe d'un plan d'assainissement.

À la mi-octobre, la Direction d'ALTIS Groupe SA se renforce avec les nominations annoncées de Nicolas Maret comme Directeur des Finances (dès le 1er janvier 2026) et d'Yvan Michelod en tant que Directeur Général (à compter du 1er mai 2026). Le Conseil d'administration est convaincu que leur expertise sera déterminante pour redresser l'entreprise et garantir sa pérennité. D'ici là, Yann Rodriguez poursuivra son mandat intérimaire avant de prendre, le 1er mai 2026, la Direction de la division Technologie et Produits.

En novembre, une mesure importante est décidée par la commune de Val de Bagnes et un mandat est confié à PricewaterhouseCoopers (PwC) afin d'identifier les causes et responsabilités du marasme financier. Le rapport final est attendu en janvier 2026. Parallèlement, la Commune engage un travail sur la gouvernance politique en créant deux commissions « énergie », l'une au niveau exécutif et l'autre au niveau législatif.

Enfin, le mois de novembre est marqué par la préparation du budget 2026 à valider durant le Conseil d'administration du 4 décembre 2025. Il intègre un plan d'économies demandé à la Direction afin de rétablir rapidement l'équilibre financier.

3. Prochaines étapes : récupération et remise en forme

Bien que la situation soit désormais stabilisée, le Conseil d'administration et la Direction devront poursuivre en 2026 un important travail de réhabilitation. Celui-ci impliquera une collaboration étroite entre les actionnaires, le Conseil et la Direction autour des axes suivants :

- Définition et mise en œuvre des mesures finales d'assainissement
- Renforcement de la gouvernance, de la stratégie et de la structure du Groupe :
 - Définition de la stratégie des propriétaires (actionnaires)
 - Repositionnement stratégique des entités et alignement avec la stratégie des actionnaires
 - Analyse d'options pour simplifier la structure du Groupe
 - Amélioration de la gouvernance globale
 - Réflexions sur des rapprochements et des partenariats régionaux ou autres
 - Redorer l'image d'ALTIS Groupe SA et des sociétés du Groupe afin de restaurer la confiance des collaborateurs, clients, actionnaires, citoyens et fournisseurs
 - Poursuivre l'amélioration des prestations délivrées par Altis Groupe SA et sociétés proches en faveur des citoyens

Nous exprimons notre profonde reconnaissance à la Direction du Groupe, en particulier à Yann Rodriguez et Nicolas Maret, pour leur engagement et le travail considérable accompli, permettant d'entrevoir des perspectives positives.

Nous remercions enfin la Commune de Val de Bagnes et ses autorités pour leur confiance et leur soutien financier déterminant, qui ont permis d'éviter les conséquences juridiques du surendettement.

Nous restons disponibles et nous engageons à vous informer régulièrement, en toute transparence, sur l'évolution de la situation. Le Conseil d'administration demeure pleinement mobilisé, confiant dans l'avenir d'ALTIS Groupe SA et de ses sociétés, et convaincu de la pérennité de ses activités.

ALTIS Groupe SA



Stéphane LUISIER
Président du Conseil d'administration



Florian PERRAUDIN
Administrateur délégué

Conséquences financières directes à ce jour

Via BlueArk SA : aucune

Via SOGESA SA : aucune

Conséquences financières indirectes à ce jour

Via DransGrid SA : aucune

Via DransEnergie SA : aucune

SITUATION PERSONNEL COMMUNAL

ANNEE 2025

Départs

Sabine Lattion 20.02.2025

Concierge des WC publics de La Rosière

Paul Lattion 31.03.2025

Employé aux sentiers pédestres et remontées mécaniques

Jérémy Bigler 31.08.2025

Concierge de l'école de Podemainge

Ludovic Lattion 30.11.2025

Collaborateur administratif des services techniques

SITUATION PERSONNEL COMMUNAL

ANNEE 2025

Retraite



Pascal Lovey 30.04.2025
Caissier communal



François Voutaz 30.07.2025
Chef technique communal

SITUATION PERSONNEL COMMUNAL

ANNEE 2025

Arrivées



Emilie Copt Volluz 01.01.2025

Collaboratrice administrative dans les RH à 50%



Sabine Darbellay 07.04.2025

Aide-comptable

Gaëtan Cincotta 01.03.2025

Adjoint au Chef technique



Sandra Osenda 01.01.2026

Future collaboratrice aux services techniques à 50%

SITUATION PERSONNEL COMMUNAL

ANNEE 2025

Arrivées

Sinavere Alimetaj 11.08.2025

**Concierge de l'école de Podemainge
à 60%**



SITUATION PERSONNEL COMMUNAL

ANNEE 2025

Promotion et formations



Jean-Daniel Tornay
Chef technique communal
depuis le 01.01.2025



Vital Sarrasin
Brevet fédéral de spécialiste pour
installations de traitement des déchets



Arnaud Copt
Brevet fédéral de
fontainier



Assemblée primaire Comptes 2025

17 juin 2026

Assemblée primaire Budget 2027

16 décembre 2026

Assemblée bourgeoisiale

Commune d'Orsières

10 décembre 2025



Ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée et désignation des scrutateurs
2. Validation du PV de l'Assemblée bourgeoisiale du 11 juin 2025
3. Projet rénovation du Barfay
 - a. Présentation du projet
 - b. Décision
4. Projet rénovation de l'alpage de l'Arpalle de La Fouly
 - a. Présentation du projet
 - b. Décision
5. Achat d'un tracteur forestier
6. Budget 2026 de la Bourgeoisie
 - a. Présentation du budget 2026 de la Bourgeoisie
 - b. Décision sur le budget 2026 de la Bourgeoisie
7. Divers

1



Ouverture de l'Assemblée

et désignation des scrutateurs

2.

Validation du PV

de l'Assemblée bourgeoisiale du 11 juin 2025

3.

Projet de rénovation
du Barfay

3.

Projet de rénovation du Barfay

3.a. Présentation du projet



TRANSFORMATION DE L'ALPAGE DE LA FOULY (DU BARFAY)

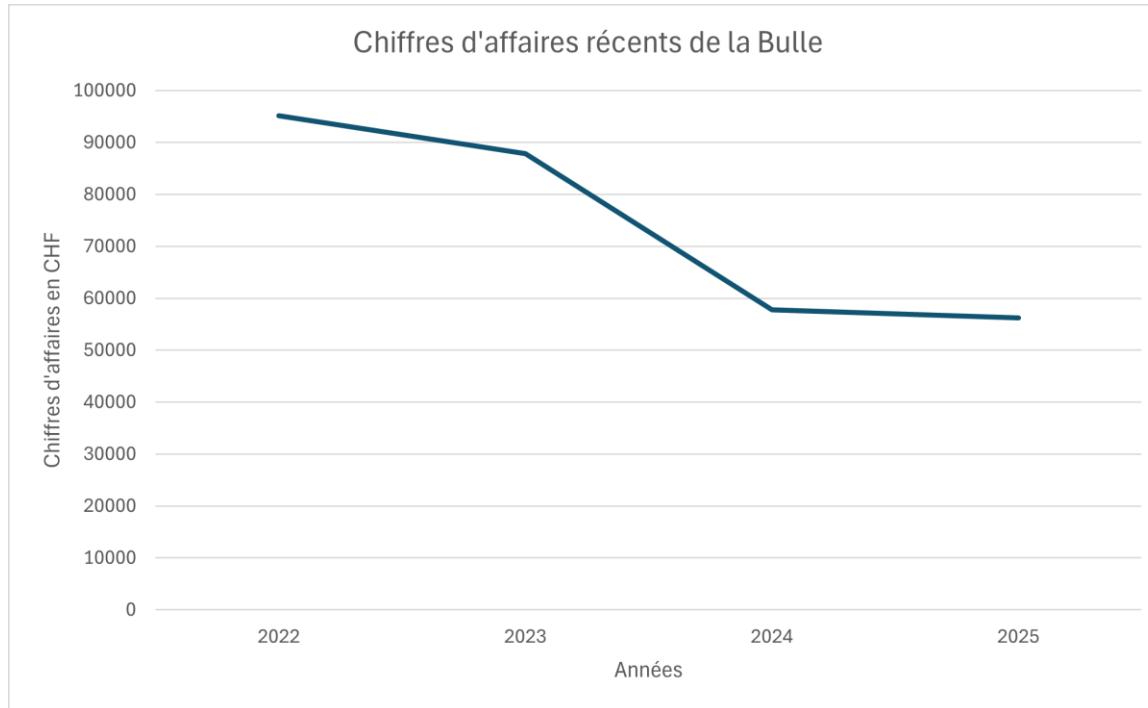
Présentation du projet,
+
assemblée bourgeoisiale
du 10.12.2025

CONTEXTE

| 2024 | Journée skieurs | Chiffre d'affaires hiver HT |
|-------------|-----------------|-----------------------------|
| Champex-Lac | 28'505 | 184'457 |
| La Fouly | 46'414 | 57'752 |

| 2025 | Journée skieurs | Chiffre d'affaires hiver HT |
|-------------|-----------------|-----------------------------|
| Champex-Lac | 30'924 | 198'271 |
| La Fouly | 49'541 | 56'230 |

CONTEXTE



HISTORIQUE

2015 – Reconstruction de l'écurie en 2015 et 2016

05.02.2024 – Décision du conseil communal, nomination d'un groupe de travail

Printemps 2024 – Préparation d'un avant-projet par le bureau d'architecture Alphonse Fellay

Été 2024 – Demande de préavis à la CCC

10.12.2024 – Prise de position de la CCC

2025 – Modification du projet et prises de contacts avec les services de l'état

Septembre 2025 – Dépôt du projet

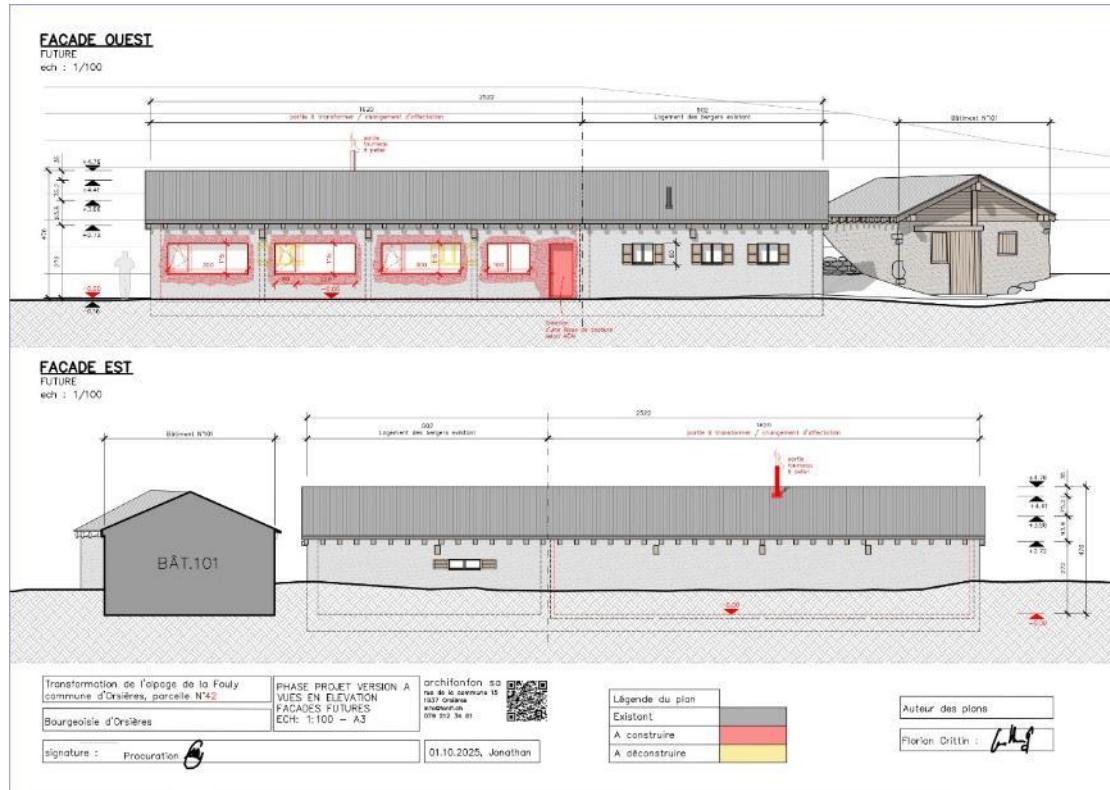
21.11.2025 – Publication au BO



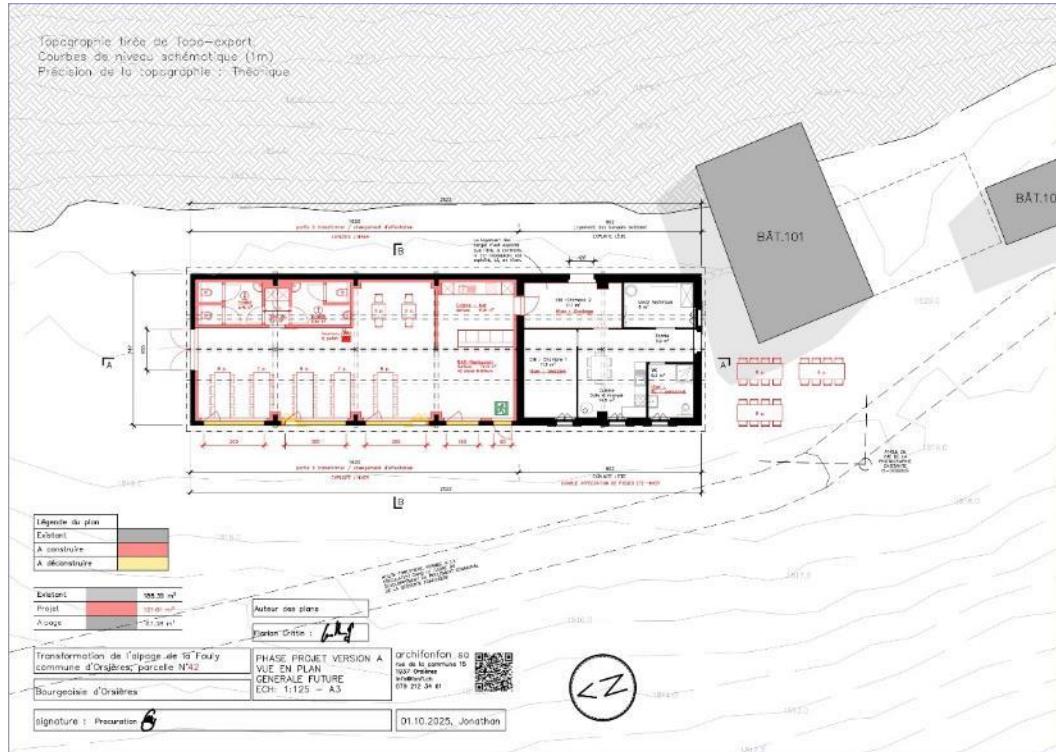
LE PROJET



FAÇADES EST ET OUEST



VUE EN PLAN



VUE EN 3D



VUE EN 3D



VUE EN 3D



BUDGET

Coût de la rénovation y compris installations techniques, mobiliers et panneaux solaires :
750'000 CHF

Subvention fonds pour les infrastructures touristiques : 375'000 CHF

Coût à la charge de la bourgeoisie :
CHF 375'000



CALENDRIER

21.11.2025 – Publication au BO

Printemps 2026 – Autorisation de construire

Été, Automne 2026 – Travaux

Décembre 2026 - Inauguration



REMERCIEMENTS

3.

Projet de rénovation du Barfay

3.b. Décision

Acceptez-vous le projet de rénovation du Barfay ?

- Budget d'investissement : CHF 750'000
- Participation du Fonds d'infrastructures touristiques : CHF 375'000
- Demande de soutien effectuée à l'Aide suisse à la Montagne
- Coût induit pour la Bourgeoisie : CHF 37'500 amortissement, pas d'autres coûts prévus

4.

Projet de rénovation de l'Arpalle de La Fouly

4.

Projet de rénovation de l'Arpalle de La Fouly

4.a. Présentation du projet

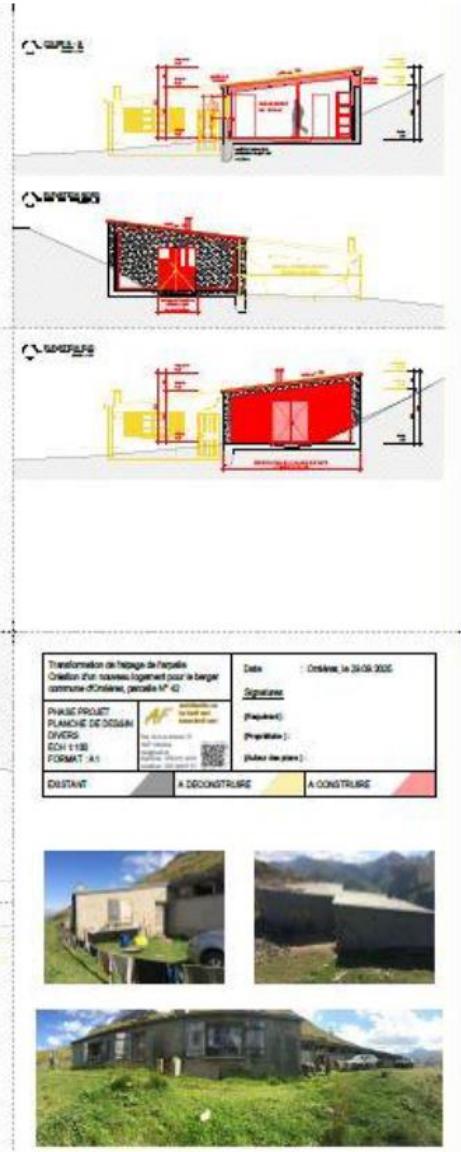
Présentation du projet

La Bourgeoisie est propriétaire des bâtiments et les loue à un exploitant agricole propriétaire d'ovins.

Le projet consiste à assainir le logement en le transférant dans le bâtiment de l'écurie dont les deux premières travées au nord seront réaffectées à cette fin.

Le bâtiment d'habitation actuel sera démolî et le terrain aplani pour faciliter l'exploitation du site.

En parallèle, les deux premières travées de l'écurie au sud seront également démolies car en très mauvais état.





Coût du projet

- Budget d'investissement : CHF 475'000
- Demande de subvention effectuée auprès du service cantonal de l'agriculture
- Demande de subvention effectuée auprès de l'aide suisse à la montagne.
- Coût induit pour la Bourgeoisie : CHF 47'500 amortissement, pas d'autres coûts prévus

4.

Projet de rénovation de l'Arpalle de La Fouly

4.b. Décision

Acceptez-vous le projet de rénovation de l'Arpalle de La Fouly ?

- Budget d'investissement : CHF 475'000
- Demande de subvention effectuée auprès du service cantonal de l'agriculture
- Demande de subvention effectuée auprès de l'aide suisse à la montagne.
- Coût induit pour la Bourgeoisie : CHF 47'500 amortissement, pas d'autres coûts prévus

5.

Achat d'un tracteur
forestier

Outil essentiel pour nos activités :

1. 40 % pour le déchiquetage et divers travaux
2. 30 % pour le tri et le débitage
3. 15 % pour les prestations aux communes, à l'État ou à des privés
4. 10 % pour le transport
5. 5 % pour le débardage



Utilisation annuelle d'environ 800 heures, en hausse constante,

Le coût induit de cet investissement est l'amortissement de CHF 180'000 pour le présent budget.

Montant de l'achat : CHF 500'000.-
Reprise du tracteur actuel : CHF 50'000.-

Acceptez-vous l'achat d'un tracteur forestier pour le montant de CHF 500'000.-

Reprise du tracteur actuel : environ CHF 50'000.-

Le coût induit de cet investissement est l'amortissement de CHF 180'000 pour le présent budget.

6.

Budget 2026

Présentation

Récapitulation du budget 2026 et des moyens de financement

Total des charges (avec amortissements) **2'638'005.-**

Total des charges (sans amortissements) **2'161'175.-**

Total des revenus **2'254'175.-**

Marge d'autofinancement **93'000.-**

Marge d'autofinancement **93'000.-**

Investissements nets **1'330'000.-**

Insuffisance de financement **1'237'000.-**

Fonctionnement

| | |
|---------------------|-------------|
| Total des charges | 2'638'005.- |
| Total des revenus | 2'254'175.- |
| Excédent de charges | 383'830.- |

Fonctionnement

| | Charges | Revenus |
|--|-----------|-------------|
| Charges de personnel | 899 200.- | |
| Charges de biens et services et autres charges | 787 000.- | |
| Amortissements du patrimoine administratif | 476 830.- | |
| Charges de transfert | 474 975.- | |
| Patentes et concessions | | 30 000.- |
| Taxes | | 874 600.- |
| Revenus financiers | | 107 000.- |
| Revenus de transfert | | 1 242 575.- |

Fr. 1'755'000.-

Investissements

IMMEUBLES

- Hangar forestier 15'000.-

AGRICULTURE ET TOURISME

- Alpages 1'225'000.-

SYLVICULTURE

- Terrains et forêts 15'000.-
- Véhicules et machines 500'000.-

Budget 2026

Décision

6.

Divers



Champex : le fondateur du Jardin Flore-Alpe lié à l'Allemagne nazie

Des recherches menées en lien avec le centenaire, en 2027, du jardin botanique Flore-Alpe à Champex-Lac ont révélé des "éléments sensibles" liés au passé de son fondateur Jean-Marcel Aubert. L'industriel vaudois a activement participé à l'économie de guerre allemande entre 1940 et 1944.

Le fondateur du Jardin Flore-Alpe en Valais était lié à l'Allemagne nazie

Keystone ATS, Rédaction Rhône FM

25 sept. 2025, 11:00

/ Mâj. le 25 sept. 2025 à 16:45



L'ombre du IIIe Reich derrière le jardin alpin de Champex-Lac

Fondateur vaudois controversé
Jean-Marcel Aubert, industriel vaudois mort en 1968, s'est enrichi en collaborant avec les nazis. Sa fondation, qui gère le jardin alpin de Champex-Lac (VS), change de nom.



Dimitri Mathey

Publié: 25.09.2025, 17h00



La Fondation Jean-Marcel Aubert devient La Fondation du Jardin botanique Flore-Alpe

Bourgeoisie d'honneur

1964

SITUATION PERSONNEL ANNEE 2025

Départs

Lenny Carcreff - a mis fin à son contrat au terme de la première année
Apprenti forestier-bûcheron au Service forestier

Olivier Thétaz 30.04.2025
Concierge de La Deuve



Pierre-Henri Gabioud 31.08.2025
Forestier-bûcheron au Service forestier
Contremâître
Formateur en entreprise

SITUATION PERSONNEL ANNEE 2025

Arrivées



Camile Bruchez 18.08.2025
Forestier-bûcheron



Leticia Mottier 01.08.2025
Apprentie forestière-bûcheronne

Volluz Bernard 01.05.2025
Concierge de La Deuve



Très belle soirée à
tous

et

Bonnes fêtes de
fin d'année